

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 5 NOVEMBRE 2018**

ORDRE DU JOUR :

- Décisions modificatives budgétaires;
- Avancement de grade ;
- Urbanisme
 - D.I.A.
- C.C.B :
 - demande d'adhésion de 3 communes ;
 - rapport d'activité 2017 ;
- Mise en place de la Commission de Contrôle des Elections ;
- Location du Bureau Rue de la Gaîté ;
 - Questions diverses.

Présents: Mmes Goutte, Barras, Guénais, Braud,
MM.Venancy, Gaudinière, Baudet, Picard

Absents excusés : Mmes Germain, Bernaud (pouvoir à M.Venancy),M. De Boisséson (pouvoir à M.Baudet).

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 5 novembre 2018, à 20 heures dans la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance , fait l'appel des Conseillers et demande l'approbation du précédent compte-rendu de réunion de Conseil.

M.Venancy souhaite apporter une précision: «M.Picard demande des devis pour l'installation de **barrières grillagées** aux palplanches». Il fallait lire :« M.Picard demande des devis pour l'intallation de **palplanches** , sur l'autre partie, c'est- à -dire du Chai, vers la D.669 ».

Cette rectification appliquée, le Compte-Rendu est approuvé à l'unanimité

- Décisions modificatives budgétaires :

Mme le Maire informe de deux décisions modificatives budgétaires.

La 1ère concerne une canalisation d'eau à déplacer, à la Croix de Faux-Coeur. Le Syndicat des Eaux n'intervenant pas sur le domaine privé,la Commune de Plassac est porteuse du projet pour une somme de 4 684 €.

Ces 4 684€ (qui seront remboursés), sont donc à porter au chapitre 45 811, en Investissement sous mandat et en Recettes, au chapitre 4 582

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont 2 pouvoirs).

La 2ème concerne l'assainissement et l'emprunt contracté en 2017. 260€ sont à porter au chapitre 022(intérêt de financement) et au chapitre 66 111(intérêt réglé à échéance).

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont 2 pouvoirs).

- Avancement de grade :

Après avis favorable du C.D.G.33, l'Agent Communal (de la Poste)a été promu Agent administratif principal 2ème classe, à compter du 16 décembre 2018, avec le même nombre d'heures qu'actuellement(20h), tout en assurant deux demi-journées (après-midi) de permanence au Syndicat des Eaux.

Délibération approuvée à l'unanimité pour cet avancement de grade (11 voix pour, dont 2 pouvoirs).

- Urbanisme :

- D.I.A.

Un bien immobilier, sis au 48 Rue de l'Ancienne Gare est mis en vente pour une mise à prix de 40 000€. Ce bien ne présentant aucun intérêt pour la commune, **la demande d'intention**

d'aliéner est approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont 2 pouvoirs).

- C.C.B :

- adhésion de 3 communes

Le tribunal ayant rejeté la demande du Préfet, 5 communes devraient revenir à LNG.

Saint-Christoly, Saugon et Saint Girons d'Aiguevives veulent revenir à la C.C.B. ; Générac reste à LNG, puisque 50 % des voix pour rester à la C.C.B et 50 % des voix en faveur du retrait .. St Vivien aussi, selon son souhait. Mme le Maire demande d'approuver l'adhésion de ces 3 communes pour présenter l'avis de Plassac à la C.C.B.

Beaucoup de contraintes administratives, financières, humaines posées par le législateur, dit M. Baudet. M. Gaudinière pense que ce sont des « découpages de territoire, pour des enjeux personnels et politiques , relevant d'une cuisine politicienne. Qui sait, si en 2023, nous serons toujours 3 Communautés de Communes...ou 2...ou une seule grande Intercommunalité»?

Mme Braud ne comprend pas bien la remise en cause de la décision du Tribunal , mais se rallie à la majorité, au nom de la démocratie.

Délibération approuvée à l'unanimité(11 voix pour, dont 2 pouvoirs).

- rapport d'activité 2017 :

Madame le Maire donne lecture du bilan de la C.C.B.

Le périmètre géographique de la C.C.B. s'est étendu de 13 à 21 communes et les compétences obligatoires de cette Communauté des Communes sont : l'aménagement de l'espace avec le S.C.O.T (Schéma de Cohérence du Territoire), le développement économique, l'accueil des gens du voyage et la collecte des déchets ménagers.

L'organisation politique est confiée à 37 titulaires et 15 suppléants(1 titulaire et 1 suppléant/ commune. 22 membres (un élu de chaque commune) siègent en Bureau et 10 vice-présidents ont en charge, les différentes commissions(habitat/logement, politique de santé; aménagement de l'espace/développement économique; petite enfance/enfance; jeunesse; accessibilité numérique /lecture publique; travaux et patrimoine; direction de l'Office du Tourisme; conseil d'administration du C.I.A.S ; instance paritaire C.T.et C.H.S.C.T ; accessibilité).La feuille de route et la stratégie communautaire sont impulsées par le Président de la C.C.B ; l'Office du Tourisme et le C.I.A.S. sont les satellites.

7Agents venant de l'ex C.C.B. de Bourg ont été rattachés à Blaye pour le C.I.A.S, suite au rassemblement des communes . 809 entretiens pour 526 ménages ont été réalisés pour l'accompagnement social ;107 personnes bénéficient du R.S.A , 271 de l'aide alimentaire, auxquels il faut ajouter le maintien à domicile et la R.P.A .

Concernant les Budgets, les Recettes (2017) s'élèvent à 11,4 Millions d'Euros, dont 14% proviennent de la fiscalité des ménages et 24 % , d'autres recettes.

Les Dépenses de 2017 s'élèvent à 10,5 Millions d'Euro(Fonctionnement) et à 900 000 € (Investissement).

La filière santé contribue au Développement économique. Il est à rappeler la création d'un I.T.E.P (Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique), en plus de l'I.M.E.

L'Office du Tourisme de Blaye a été choisi pour la nouvelle organisation touristique des territoires, afin de coordonner la construction d'une stratégie commune aux 5 Offices du Tourisme;cet appel à projet a été lancé par la Région Aquitaine. Les travaux du nouvel Office du Tourisme avancent.

La billetterie recule ; la fréquentation de la Citadelle enregistre une baisse de 10% et la fréquentation du site Internet est stable.

Le Pôle Développement Territorial, avec le P.C.A.E.T (Plan Climat Air Energie Territoriale) s'occupe de la compétence G.E.M.A.P.I , la Gestion des lacs du Moulin Blanc(St Christoly)et du réaménagement de la Zone de Sociondo (Rond -Point de la Zone commerciale près de Leclerc).

Cette grande structure qu'est la C.C.B compte 107 Agents (22 hommes et 85 femmes), dont 80% sont titulaires. Leurs formations, nombreuses, sont assurées par le C.N.F P.T.

Plusieurs exercices d'évacuation sont régulièrement effectués dans les différents services et le document unique d'évaluation est régulièrement réactualisé.

Le Pôle Administratif assure le fonctionnement réglementaire et quotidien de la C.C.B, notamment pour le S.P.A.N.C, car la compétence de l'assainissement est prise en charge par la C.C.B depuis juillet 2017.

Le Pôle Jeunesse, Petite Enfance, avec les R.A.M (Relais Assistantes Maternelles), Crèches, A.L.S.H (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), P.R.I.J.(Point Rencontre Information Jeunesse), l'Ecole de Musique, Activ'Eté, les rythmes scolaires et le C.I.S.P.D (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est bien opérationnel dans tous les services, ainsi que l'accueil des gens du voyage.

Le Pôle Communication Numérique fonctionne bien, avec le magazine 21 et le journal Passerelle (interne à la C.C.B).

841 personnes ont fréquenté les cours d'Informatique (gratuits).

- Mise en place de la Commission de Contrôle des Elections :

La liste électorale est mise à jour ; chaque personne reçoit un avis recommandé , afin de savoir si elle maintient ou non son inscription sur la liste électorale. Précédemment, 2 Conseillers municipaux (pris dans l'ordre du tableau, soit le 1er , soit le plus jeune) présidaient cette Commission; désormais, un seul Conseiller est requis.Celui-ci fixera la date (après le 1er janvier 2019) et animera une réunion publique une fois /an. . M.Baudet, premier de la liste dans l'ordre du tableau suite aux élections municipales, est désigné Président de cette Commission.

Délibération approuvée à l'unanimité(11 voix pour, dont 2 pouvoirs).

- Location du Bureau , Rue de la Gaîté :

Une dame serait intéressée pour occuper ce local, afin d'y installer son cabinet de réflexologie plantaire et médecine chinoise. Ce local, serait occupé, à partir de décembre 2018, 2 jours/semaine. Le montant du loyer serait de 220 € TTC (190 HT) . La personne prendrait à sa charge, les dépenses d'eau et électricité.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont 2 pouvoirs).

- Questions diverses :

Mme Goutte informe du début des travaux de pose de garde-corps (12 novembre et pour 2 semaines) , Rue Chardonnet, en remplacement des barrières ; ces travaux seront réalisés par une Entreprise mandatée par le Conseil Départemental.

Mme Goutte lit une lettre de remerciements, venant de M. le Président des Restos du Coeur, suite au versement de la subvention par la Mairie.

Un projet d'exposition de poteries pourrait voir le jour, à Plassac, sous l'impulsion d'une Plassacaise. Une subvention (entre 1 000 et 2 500 €) pourrait être versée pour l'animation des ateliers, le déplacement, les matériaux et matériels des potiers. **M. Baudet** ajoute que pour une bonne animation, il faut une bonne communication et de la publicité. **M. Gaudinière** suggérerait de coupler cette exposition avec une manifestation festive....pour ne pas laisser le village sans fête. **Mme Guénais** ne serait pas favorable, car elle juge le coût élevé. **M. Baudet** demande à étudier sérieusement le projet, qui pourrait, peut-être, être le relais d'une autre manifestation plassacaise.

Une réunion pour la mise en œuvre de la valorisation et la sécurisation des mosaïques, est demandée par Mme Baudrais, mosaïste. La réunion est fixée au 14 novembre, à 10 heures, en Mairie.

Mme Barras signale la chute d'une personne qui n'avait pas vu les filins qui matérialisaient le cadre. Les bois flottés sur le cadre ont été sortis, par malveillance, sans doute.

M. Picard a reçu 2 devis pour limiteur acoustique dans la Salle Polyvalente...(à prévoir pour le Budget 2019, sans oublier les palplanches, la Place de l'Eglise, les travaux à l'Ancienne Mairie)...

Certains riverains ne font pas élaguer leurs arbres et le SMICVAL ne passera plus si le camion est gêné pour la collecte des ordures ménagères.Les Agents municipaux ont coupé les branches.

Mme Goutte annonce le début des investigations(fouilles)sur la Place de l'Eglise par l'I.N.R.A.P (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) à partir du 10 décembre et pour une semaine.

M. Gaudinière informe de la date d'une réunion (10 décembre à 18 heures 30), où la présence de tous les Conseillers est nécessaire, afin d'étudier le Plan Communal de Sauvegarde .Pour plus de facilités, il est proposé de faire la réunion de Conseil à 18h30...qui sera suivie, à 20heures de l'étude du P.C.S. Durée prévue de cette réunion de travail: 1heure 30 à 2 heures.Tout le monde est d'accord . Mercredi 7 novembre, aura lieu une réunion du S.I .A.E.P.A,(Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement), à Samonac. **M.Gaudinière**, délégué, votera favorablement, si et seulement si,une action est faite en faveur du lissage des tarifs des factures d'eau sur plusieurs années s'il ne s'agit pas d'une extension, mais d'un raccordement. Et pour chaque nouveau dossier, il est demandé 353,66 € de participation communale et une nouvelle délibération de Conseil Municipal.Un règlement sera écrit concernant les eaux pluviales plassacaises.

Une réunion publique, avec pour thème, le Nucléaire aura lieu le mardi 6 novembre à 14 heures.

Concernant l'Ancienne Mairie, il n'y a pas eu de nouvelles demandes de visite.**M. Baudet** propose de baisser le prix de vente à 290 000 €, au vu des contraintes afférentes (armoire électrique, limites approximatives avec le propriétaire de l'Ancienne Maison de Retraite).

La réhabilitation de cet immeuble, avec accessibilité , ascenseur...semblerait se profiler, ou alors faudrait-il prévoir la mise en vente, sur une plus longue période ??

M.Gaudinière informe que la Salle d'escrime présente plus de frais que prévu..Toutes les autorisations de travaux ont été validées. **M. Baudet** ajoute qu'une bonne publicité attirera du monde.

Quant à l'administré ayant fait l'objet de nettoyage de ses parcelles, M.le Percepteur lui a adressé un courrier, dont la Mairie est, actuellement, sans réponse.

Mme Barras se fait la porte-parole d'administrés qui sont dérangés par le bruit des poubelles que l'on roule à minuit, à Fallot, la Petite Roque. Des poubelles ont été volées et les sacs, laissés par terre. Un dépôt d'éverite a été constaté à Ricaud.

Mme Braud souligne l'augmentation de l'effectif scolaire(90 élèves à ce jour), informe d'une sortie des élèves de Maternelles et CP, le 29 novembre, à St Césaire(site paléolithique près de Saintes).Le transport (autobus Hébrard) est pris en charge par la Mairie.

Un rapport sur la qualité de l'air respiré dans les classes(réalisé par Quali Consult) a été déclaré satisfaisant. Le ménage doit continuer être fait à la sortie des classes, le soir; les locaux doivent être suffisamment aérés et il est recommandé à l'avenir, d'utiliser des produits d'entretien éco label.

Les enfants de l'école participeront à la Cérémonie du 11 novembre et chanteront la Marseillaise, avec le soutien de l'Harmonie de Berson.

Mercredi 7 novembre, le paramétrage des nouveaux ordinateurs et du nouveau photocopieur de l'école sera effectué par les techniciens de maintenance.

La projection du reportage audiovisuel sur Plassac (travaux issus de TAP) se fera le vendredi 16 novembre à 19 heures et tout le monde est convié d'y assister.

Les bénévoles ayant oeuvré pour le Marathon 2018, sont invités à la soirée de remerciements , à Fours, le samedi 17 novembre, à 18 h30.

Mme Braud a demandé 2 devis pour l'animation et 2 devis de menus pour le Repas des Aînés.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud .